

### LE RESEAU 2018

#### Etat général

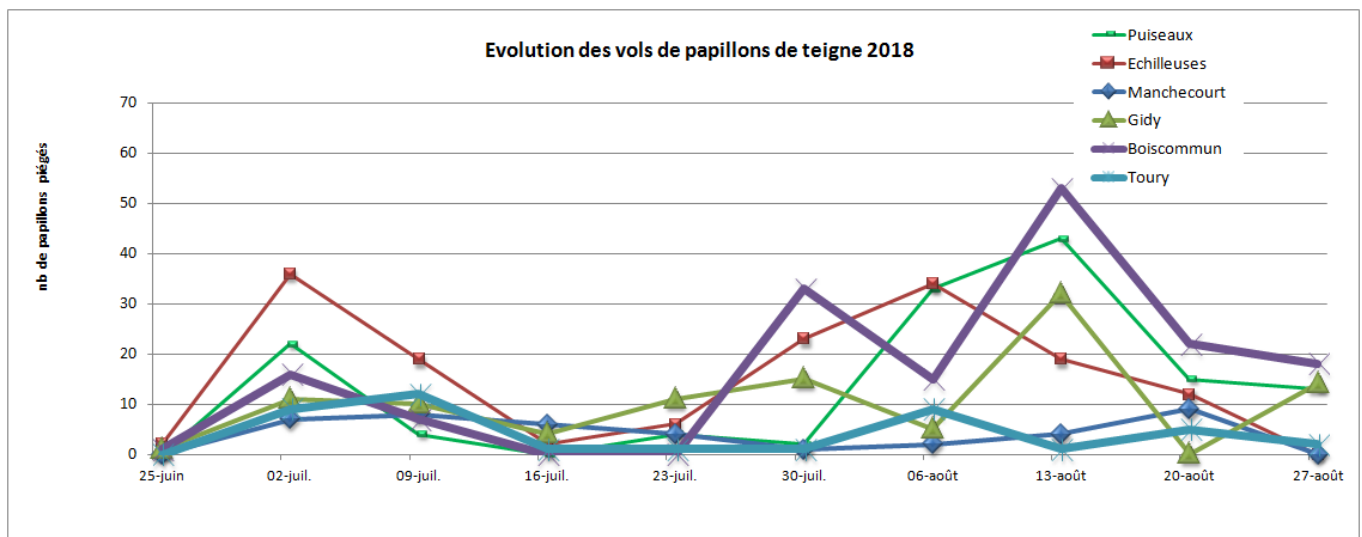
Cette semaine, **17** parcelles **sur les 26** du réseau font l'objet d'au moins une observation.

### NUISIBLES ET PARASITES

#### TEIGNES

#### Contexte d'observations

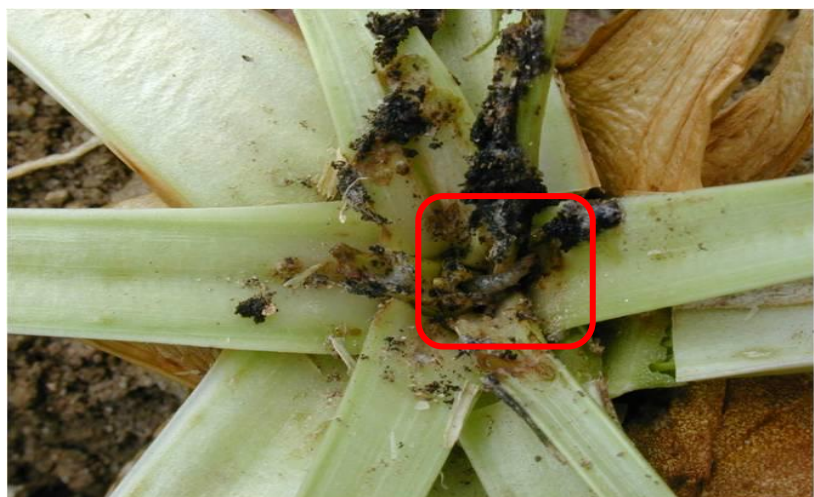
Sur les 4 **sites renseignés**, la baisse des vols se poursuit pour Puisieux, Toury et Boiscommun. A l'inverse, hausse des vols à Gidy avec 14 papillons. La parcelle de Manchecourt a été traitée le 22 août, raison pour laquelle il n'y a pas de donnée. La parcelle d'Echilleuses n'a pas été renseignée.

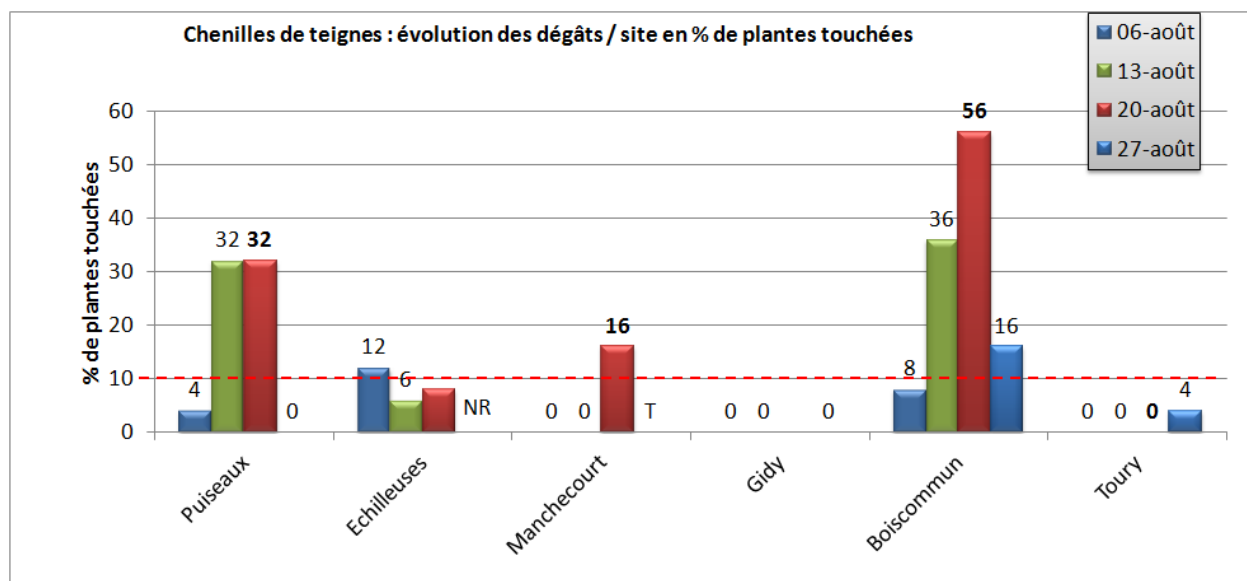


#### Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles**.

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Il est nécessaire de bien écarter les feuilles du cœur pour les observer. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



**Observations de la semaine :**

Cette semaine, très forte baisse du nombre de chenilles observées dans les betteraves à Boiscommun. La parcelle d'Echilleuse n'a pas été renseignée « NR » et celle de Manchecourt a été traitée le 22 août.

**MALADIES DU FEUILLAGE****CERCOSPORIOSE / OÏDIUM / RAMULARIOSE / ROUILLE**

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

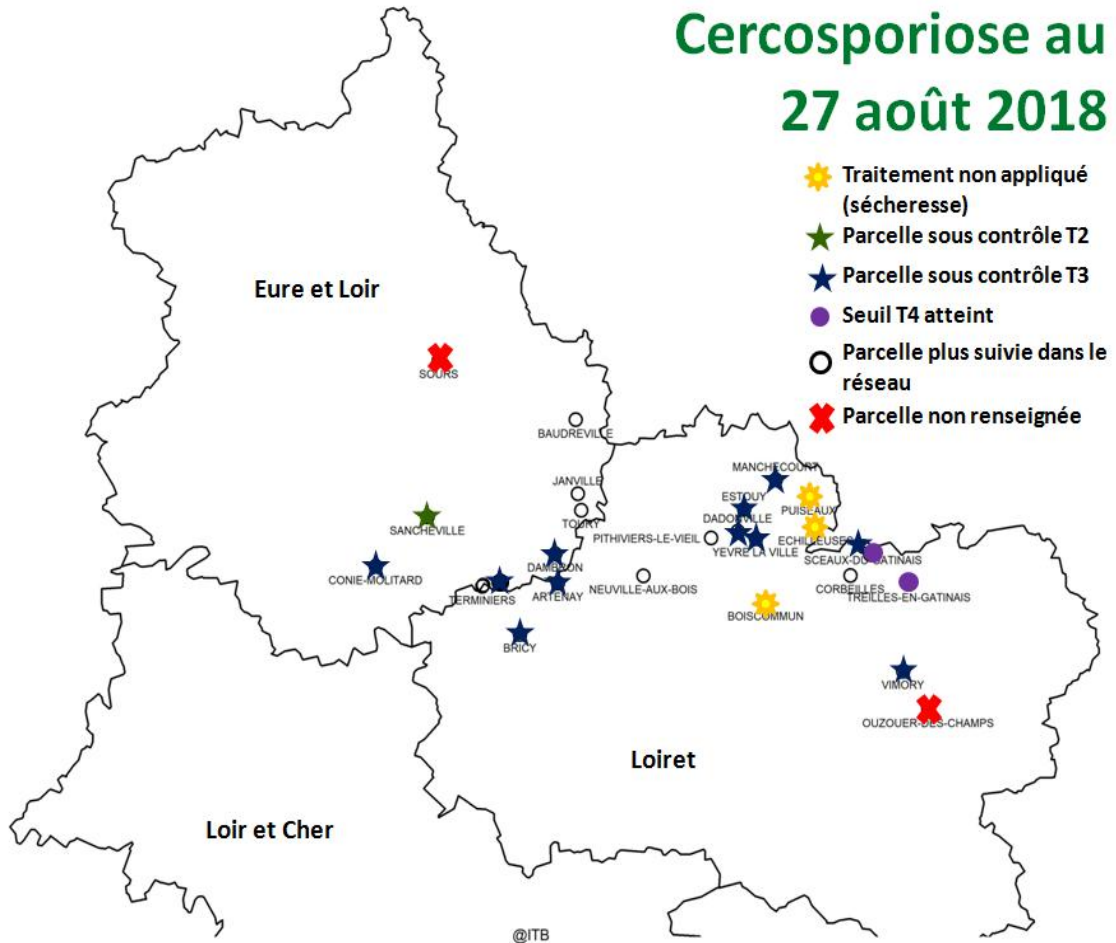
Maladies	Régions	T2	T3
<b>Début de protection avant le 15 août</b>			
<b>Oïdium</b>	Toutes régions	30 %	30 %
<b>Rouille</b>	Toutes régions	40 %	40 %
<b>Ramulariose</b>	Toutes régions	20 %	25 %
<b>Cercosporiose</b>	Toutes régions	20 %	25 %

## CERCOSPORIOSE



Sur 17 parcelles renseignées :

- 12 % atteignent le **seuil de nuisibilité T2**
- 6 % sont sous contrôle d'un **deuxième traitement**
- 6 % atteignent le **seuil de nuisibilité T3**
- 65 % sont sous contrôle d'un **troisième traitement**
- 12 % atteignent le **seuil de nuisibilité T4**



La pression cercosporiose est très élevée. La majorité des parcelles est sous couverture du T3. En **cultures sèches**, l'évolution est stoppée par le stress hydrique qui s'intensifie (photo ci-contre à Puisseaux le 27 juillet).



**ROUILLE, RAMULARIOSE ET OÏDIUM**

Ces trois maladies n'ont pas été observées cette semaine dans le réseau.

**RHIZOMANIE****Contexte d'observations**

Les symptômes sont bien visibles **depuis plusieurs semaines** : des zones de parcelles ou des plantes isolées flétrissent, leur pivot est atrophié et lignifié de couleur brune, ceci indépendamment de l'état hydrique des sols.



Symptômes de rhizomanie **sur racines et feuilles** au 10 juillet 2018 :  
Flétrissement et jaunissement des plantes touchées puis lignification et destruction du pivot.  
Avec pour conséquence un **défaut d'alimentation** et apparition de **carences induites** en éléments minéraux (azote, magnésie....)

Le choix de variétés très résistantes à la rhizomanie doit permettre de limiter l'impact sur le rendement dans les zones à risques.

Il **est essentiel** de bien identifier les **nouvelles situations** susceptibles d'apparaître en dehors des zones historiques afin d'adapter le choix variétal pour les rotations futures.

N'hésitez pas à contacter votre délégation ITB Centre Val de Loire durant la période estivale **pour un diagnostic dans l'une ou l'autre de vos parcelles concernées.**

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le  
« **BSV Adventices** »

[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/)



Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

